

CAI FA
CI
26A

Hebdo Canada



Ottawa, Canada

Volume 6, N° 17
(Hebdomadaire)

le 26 avril 1978

Participation canadienne à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban	1
Aide canadienne aux réfugiés	2
Secours aux victimes de la sécheresse	2
La situation économique mondiale, objet des discussions du sommet de Bonn	3
Nouveaux sénateurs	3
Claude Ryan, nouveau chef du Parti libéral du Québec	3
L'Ontario adopte une loi introduisant une réforme du droit familial	4
Télécommunications-Projet conjoint de recherche au Québec	4
Un modèle d'organisation pour la qualité de la vie au travail	4
Bicentenaire du débarquement de James Cook en Colombie- Britannique	6
L'individu, la langue et la société	6
Professeurs associés en France	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8
Le conseil national de recherches maîtrise le mètre pour vous	8

Participation canadienne à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Voici le texte intégral de la déclaration faite le 13 avril par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

La semaine dernière, le premier ministre a reçu un appel téléphonique du Secrétaire général des Nations Unies lui demandant de fournir de toute urgence un contingent de signaleurs pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

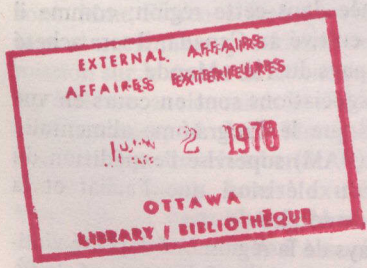
Après un examen sérieux de cette demande par le gouvernement, le premier ministre a rappelé M. Waldheim, le mardi 11 avril, pour lui signifier l'intention du Canada d'acquiescer à la requête après clarification de certaines conditions.

Réseau de communications

Je suis donc allé à New York hier pour rencontrer le sous-secrétaire général, M. Brian Urquhart, et quelques autres fonctionnaires des Nations Unies afin de me renseigner sur la situation actuelle et sur

les perspectives de la FINUL, et pour discuter en détail de la tâche qui devait nous incomber; les renseignements obtenus nous ont convaincus que nous sommes en mesure de nous en acquitter. Nous établirons pour la FINUL un réseau de communications semblable à celui que nous opérons dans d'autres contingents de maintien de la paix au Moyen-Orient, plus précisément la FUNU et la FNUOD. La présence de nos signaleurs dans cette région signifie non seulement que nous avons la capacité et l'expérience voulues, mais également que nous pouvons envoyer au Liban un effectif réduit.

Depuis l'entrée en opération de la FINUL, notre position a été claire et conséquente. Au départ, nous avons redéployé 35 de nos militaires qui étaient déjà dans la région afin de faciliter l'arrivée et



C'était cette semaine...
Le 27 avril 1967 avait lieu l'ouverture officielle d'Expo 67 à Montréal. Le thème de l'exposition était: Terre des hommes.



Deux soldats canadiens font fonctionner leur matériel de communication au quartier général des signaleurs de la FINUL au Liban.

l'implantation de la Force. Nous avons déclaré que nous étions disposés à examiner positivement toute demande de participation à la FINUL, à la condition que nous ayons la capacité voulue pour remplir la tâche qui nous était demandée et que nous soyons convaincus que les conditions nous permettraient d'être efficaces.

Les signaleurs, "cordon ombilical" de la Force

Nous avons effectivement la capacité voulue, bien qu'elle soit limitée, et s'il existe des risques, comme c'est toujours le cas dans des opérations de ce genre, je reste convaincu que le mandat et les activités de la Force nous commandent d'y participer. De fait, comme on me l'a dit hier à New York, les signaleurs sont "le cordon ombilical" de la Force.

Le Canada a appuyé la résolution du Conseil de sécurité constituant la FINUL. La Force est composée de contingents de la France et de la Norvège, appuyés provisoirement par des effectifs de l'Iran, de la Suède et du Canada. J'ai appris hier que des contingents du Sénégal, du Népal et du Nigeria doivent arriver bientôt au Liban. Nous avons accepté d'y envoyer 80 signaleurs environ pour établir un réseau de télécommunications. Reconnaisant l'importance de nos fonctions logistiques actuelles dans la région, le Secrétaire général nous a priés d'assurer ce service jusqu'au 1er octobre 1978 seulement. Nous avons acquiescé à sa demande.

J'espère que toutes les parties en présence au Moyen-Orient se conformeront à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité et collaboreront avec la FINUL afin que celle-ci puisse remplir la partie essentielle de son mandat, à savoir "de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région".

Le Canada pionnier des opérations de maintien de la paix

Je suis convaincu que les Canadiens sont conscients de l'importance de la contribution que nous apportons déjà au maintien de la paix. Les forces canadiennes peuvent d'ailleurs être fières du rôle qu'elles ont joué dans ce domaine où nous avons été des pionniers et que nous considérons comme l'un des secteurs d'intervention les plus efficaces des Nations Unies. Je

sais que l'ensemble des Canadiens partage la fierté que je tire des tâches que nous avons déjà entreprises comme je sais qu'ils reconnaissent et appuient la réponse positive que nous avons donnée à cette requête urgente du Secrétaire général. Nous attachons la plus haute importance au succès des activités du maintien de la paix de l'ONU et, en décidant de participer provisoirement aux opérations de la FINUL, le gouvernement du Canada entend faire sa part pour assurer le succès de l'une des opérations de maintien de la paix les plus difficiles que l'ONU ait entreprise. C'est un défi que nous pouvons et devons relever.

Aide canadienne aux réfugiés

Les réfugiés "par bateau" du Sud-Est asiatique et les réfugiés ougandais bénéficieront d'une aide d'urgence et d'une assistance pour leur réinstallation grâce à deux contributions du Canada d'une valeur totale de \$500 000.

M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé l'octroi de ces deux subventions à l'occasion de la visite, au mois de mars, de M. Poul Hartling, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Ces contributions, qui proviendront des fonds d'aide multilatérale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), sont consenties en réponse aux appels spéciaux lancés par le Haut Commissariat en faveur des réfugiés de ces deux parties du monde.

Le Haut Commissariat utilisera la moitié des fonds canadiens pour aider certains de ceux qui, au nombre de plus de 10 000, ont fui le Vietnam et le Cambodge depuis le printemps de 1975, souvent dans des embarcations impropres à la navigation, afin de chercher refuge dans les pays voisins. Le UNHCR aide actuellement ces pays d'asile temporaire à fournir les secours d'urgence nécessaires; il a jusqu'à présent permis la réinstallation permanente de quelque 6 000 réfugiés, mais l'exode "par bateau" s'est accru récemment pour atteindre le rythme d'environ 1 500 réfugiés par mois.

Au Kenya, quelque 4 000 Ougandais se sont déclarés réfugiés; d'autres vivent dans les régions rurales à proximité de la frontière que traversent environ 300 personnes chaque mois. Le Haut Commissariat a octroyé des subventions en espèces pour les réfugiés dans le besoin, tandis

que le gouvernement du Kenya a offert des terres pour leur réinstallation tout en organisant un centre d'accueil pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants. Le UNHCR a sollicité des fonds supplémentaires afin de fournir des allocations de subsistance, une aide pour la réinstallation dans les régions rurales et une assistance sur le plan de l'éducation.

Ces deux contributions s'ajoutent à celle qu'apporte le Canada pour les activités courantes du Haut Commissariat, contribution qui s'élevait à \$850 000 en 1977-1978 et devrait atteindre \$1 million l'an prochain, sous réserve de l'approbation du Parlement.

Secours aux victimes de la sécheresse

Le Canada a affecté \$8 millions au titre de l'aide alimentaire d'urgence afin de permettre à cinq pays du Nord-Ouest africain (Sénégal, Mauritanie, Mali, Tchad et Gambie) de se remettre des suites de la sécheresse désastreuse qui a sévi l'an dernier.

Selon M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a annoncé l'octroi de cette subvention, 8 000 tonnes métriques de blé canadien iront à la Mauritanie tandis que le Sénégal et le Mali recevront chacun 5 000 tonnes métriques de maïs. Les frais d'achat, de transport, de manutention, d'ensachage et de distribution s'élèveront à \$1,9 million pour le blé et à \$2,1 millions pour le maïs.

En outre, \$3,5 millions supplémentaires seront consacrés à l'achat, au transport, à la manutention, à l'ensachage et à la distribution de 13 000 tonnes métriques de sorgho destinées à la Gambie (3 000 tonnes métriques), au Sénégal (5 000 tonnes métriques) et au Tchad (5 000 tonnes métriques). Comme on le sait, le sorgho est la céréale la plus consommée dans cette région; comme il n'est pas cultivé au Canada, il sera acheté dans des pays du Tiers-Monde.

Des négociations sont en cours en vue d'obtenir que le Programme alimentaire mondial (PAM) supervise l'expédition du maïs et du blé ainsi que l'achat et la livraison du sorgho.

Les pays de la région ont déjà été victimes dans le passé de sécheresses et de famine et le Canada leur a octroyé au cours des dernières années \$66,67 millions afin de les aider à résoudre ce problème.

La situation économique mondiale, objet des discussions du sommet de Bonn

Le premier ministre a annoncé le 10 avril, qu'à l'invitation de M. le chancelier Schmidt, les chefs d'État et de gouvernement du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique tiendront leur prochaine réunion au sommet à Bonn, les 16 et 17 juillet.

La Communauté européenne sera représentée par le président du Conseil des ministres et par celui de la Commission lors des séances consacrées aux affaires entrant dans la compétence de la Communauté. La Conférence donnera aux participants l'occasion de passer en revue la situation économique mondiale et de donner une impulsion aux actions, d'ordre national et international, propres à favoriser l'assainissement de l'économie mondiale.

Les questions qu'il y a lieu d'aborder comprennent la possibilité d'assurer une croissance globale plus rapide tout en continuant à réduire l'inflation, le problème de l'énergie, celui des échanges commerciaux, les affaires monétaires internationales et la coopération entre les nations industrialisées et les nations en voie de développement.

Nouveaux sénateurs

Le 23 mars, le premier ministre, M. Trudeau, a annoncé les noms de sept nouveaux sénateurs, parmi lesquels l'on remarque M. Joe Guay, ministre du Revenu (qui garde son poste) et celui de M. Duff Roblin, ancien premier ministre du Manitoba qui a passé 18 ans à l'Assemblée législative provinciale dont neuf en tant que premier ministre.

Les cinq autres personnalités nommées sont: Mme Florence Bird, journaliste, auteur et ancienne coprésidente de la Commission sur le statut de la femme; M. Stanley Haidasz, ancien ministre d'État au multiculturalisme; M. Jack Marshall, député conservateur de Humber-St-Georges-St-Barbe; M. Derek Lewis, ex-trésorier et secrétaire du Parti libéral; Mme Margaret Anderson, présidente de l'Association des femmes libérales du Nouveau-Brunswick.

Le Sénat se compose de 104 membres nommés par le Cabinet. Les sénateurs prennent leur retraite à 75 ans.

Claude Ryan, nouveau chef du Parti libéral du Québec

Plus de 10 000 militants du Parti libéral du Québec (PLQ), réunis le 15 avril au Colisée de Québec, ont accueilli avec enthousiasme leur nouveau chef, M. Claude Ryan, élu le jour même avec une écrasante majorité.

Les 2 555 délégués qui se sont prévalus de leur droit de vote ont accordé 1 748 voix à M. Ryan contre 807 à son adversaire, M. Raymond Garneau, député à l'Assemblée nationale du Québec et ancien ministre des Finances dans le cabinet Bourassa.

Dans son discours d'acceptation, M. Ryan a déclaré qu'il s'engageait à travailler à une société québécoise libre, ouverte et coopérative dans le cadre fédéral uni, et que, sous son leadership, les objectifs principaux du PLQ seraient de gagner le référendum et de défaire le Parti québécois aux prochaines élections.

Dans l'assistance, l'on remarquait plusieurs députés libéraux fédéraux québécois, ainsi que le ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvé, le ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales, M. Marc Lalonde, et M. le sénateur Jean Marchand. Une grande figure de l'histoire politique du Québec était aussi présente à l'ouverture du congrès: M. Jean Lesage, père de la Révolution tranquille.

Quelques étapes dans la vie de M. Ryan

M. Ryan, journaliste bien connu et respecté dans le Canada entier, est né à Montréal le 25 janvier 1925. Il fit ses études classiques au collège Sainte-Croix où il obtint un baccalauréat ès arts en 1944. La même année, il s'inscrivit à l'École de service social et de relations industrielles de l'Université de Montréal, mais il interrompit vite ses études pour servir dans l'Action catholique. L'un des vice-présidents de cet organisme était alors feu M. Daniel Johnson, ex-premier ministre du Québec. M. Claude Ryan avait la responsabilité de diriger la conception des programmes d'action militante et de coordonner leur réalisation dans l'ensemble des mouvements de l'Organisme.

De 1948 à 1951, M. Ryan collabora à diverses reprises à la revue *L'Action nationale*. En 1951, il quitta *L'Action catholique* pour deux ans afin d'étudier la patristique et l'histoire de l'Église à l'Université grégorienne à Rome.

Parallèlement à son travail à l'Action



M. Claude Ryan

catholique, il présida, de 1955 à 1961, l'Institut canadien d'éducation des adultes.

A l'invitation de M. Gérard Filion, directeur du quotidien montréalais *Le Devoir*, M. Claude Ryan entra à ce journal en tant qu'éditorialiste. En 1963, quand M. Filion quitta la direction du journal, M. Ryan devint directeur (après l'échec du triumvirat qui avait été formé pour remplacer M. Filion).

Le journaliste Rodolphe Morrisette décrit ainsi M. Ryan: "Bagarreux né, par ailleurs, Claude Ryan aime la confrontation des points de vue, il adore discuter, il est un mordu de dialectique. L'étalement à ciel ouvert des oppositions est, selon lui, générateur d'idées nouvelles, surtout d'idées médiatrices.

"L'un des grands thèmes qui caractérisent sa pensée est certes celui du respect des "libertés individuelles". Ryan estime que les droits et libertés individuelles sont premiers et que les droits et libertés collectives en découlent".

M. Claude Ryan est marié et père de cinq enfants.

En attendant que M. Claude Ryan puisse être élu député, M. Gérard-D. Lévesque, qui a assuré le poste de chef par interim depuis la démission de M. Robert Bourassa, continuera d'occuper le poste de chef parlementaire du PLQ.

M. Ryan s'est dit prêt à rencontrer le premier ministre, M. Pierre Trudeau, qui lui a d'ailleurs envoyé ses félicitations par télégramme.

L'Ontario adopte une loi introduisant une réforme du droit familial

Le 31 mars dernier, entrant en vigueur en Ontario la Loi sur la réforme du droit familial, loi qui a pour but d'assurer un règlement équitable pour les deux conjoints lorsqu'il y a rupture d'un mariage ou d'une relation de droit commun. Le Nouveau Parti démocratique n'a pas appuyé le projet de loi parce qu'il désapprouve la clause touchant la conduite du conjoint et qu'il considère injuste la division des biens proposée.

Les auteurs du *Bill 59* considèrent le mariage comme une association entre partenaires égaux qui, s'il devait y avoir séparation ou divorce, jouissent d'un même droit quant au partage égal des biens acquis pendant leur union.

On entend par là la maison familiale, le chalet d'été, l'automobile, les meubles et le compte bancaire du ménage. En cas de litige, le tribunal tient compte de la durée du mariage et des contributions que chacun des conjoints y a apportées, et il décide s'il est juste ou non de diviser à parts égales les biens acquis par le couple.

Le tribunal peut également obliger les époux à partager tout bien non considéré au départ comme bien du ménage. Selon une nouvelle disposition de la Loi, ajoutée au cours des discussions finales, le soin des enfants, la gestion du ménage et les ressources financières sont de responsabilité commune. En établissant qu'une femme qui s'occupe de la maison accorde à son mari le temps qui lui permet d'acquérir et gérer d'autres biens, la modification apportée oblige les tribunaux à considérer l'opportunité d'un partage des biens (par exemple une affaire) autres que ceux du ménage, lorsqu'il y a séparation ou divorce.

Quant aux obligations pécuniaires, la Loi décline une série de facteurs à considérer, par exemple le besoin, la dépendance créée durant le mariage ainsi que la capacité et les moyens d'un conjoint de verser à l'autre une aide financière. C'est ainsi que, pour la première fois en Ontario, un homme pourra réclamer une aide financière de son épouse.

La conduite d'un des conjoints dans le mariage ne servira plus d'étalon au juge pour décider s'il doit ou non autoriser le paiement d'une aide financière à l'autre conjoint. Les juges devront tenir compte de la conduite "déraisonnable" non seulement du requérant, mais des deux con-

jointes. De plus, ils pourront majorer l'aide financière dans les cas où la conduite est prise en compte.

Certaines femmes sont d'avis que la définition de "biens du ménage" devrait englober investissements, assurance-épargne et pensions de retraite; de son côté, la présidente du Conseil ontarien du statut de la femme estime qu'à l'heure actuelle la Loi est la meilleure refonte démocratique possible du droit familial.

Télécommunications-Projet conjoint de recherche au Québec

Le ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvé, annonçait à la mi-mars la signature d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec au sujet d'un projet conjoint de recherche dans le domaine des télécommunications.

Dans le cadre de cette entente, l'École polytechnique de Montréal s'est vu adjoindre un contrat de \$10 000 pour l'élaboration d'un devis de recherche portant sur de nouveaux services de télécommunications à domicile qui, selon toute probabilité, requerront l'élaboration d'un nouveau genre de terminal domestique. Ce devis de recherche est important pour un ensemble de services qui, sur le plan technique, peuvent maintenant être offerts grâce aux systèmes déjà existants de télécommunications.

Les résultats de cette recherche pourraient aussi déboucher sur la mise au point de prototypes. Le projet de recherche prévu par l'entente se fera sous la direction d'un comité paritaire de quatre membres, nommés respectivement par le ministère fédéral des Communications et celui de la province de Québec. Les deux ministères financeront le projet à parts égales. L'Université de Sherbrooke, diverses compagnies de composants électroniques et des sociétés de télécommunications participeront aussi au projet.

Mme Sauvé a tenu à souligner que l'entente marquait une étape importante dans la coopération qui pouvait s'établir entre son ministère et le ministère des Communications du Québec. "L'entente peut être considérée comme le résultat de nos efforts continuels en vue d'améliorer l'efficacité de l'ensemble de nos programmes de recherche en travaillant en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et les industries", a-t-elle ajouté.

Un modèle d'organisation pour la qualité de la vie au travail

...Afin de comprendre l'importance primordiale de l'étude de la qualité de la vie au travail, abordons la question fondamentale de la productivité dans l'industrie manufacturière canadienne. Pendant de nombreuses années, le Canada a été le plus grand importateur de produits manufacturés *per capita*. Malheureusement pour la main-d'oeuvre canadienne, l'excédent des importations de biens manufacturés par rapport aux exportations a continué de croître — de \$3 milliards en 1970 à 10 milliards en 1976. En 1970, l'excédent équivalait à 6,5 p.c. de l'ensemble de la production de l'industrie manufacturière canadienne, et en 1976, il avait atteint 17 p.c. En 1976, l'augmentation de cet excédent sur les exportations signifiait une perte de 180 000 emplois pour l'industrie manufacturière canadienne. Lorsque l'on tient compte des données très conservatrices selon lesquelles un emploi dans l'industrie manufacturière entraîne pour l'économie entière deux emplois supplémentaires, les emplois perdus au Canada s'élevaient à plus d'un demi-million en raison du pourcentage sans cesse croissant des produits manufacturés importés que nous, Canadiens, achetons de préférence aux produits de fabrication canadienne.

Quel rapport cela a-t-il avec la qualité de la vie au travail? Au fur et à mesure que s'améliorera la qualité de la vie au travail, l'efficacité des membres et celle des entreprises augmenteront et, du même coup, les possibilités de travail et de contrats se multiplieront. Tout espoir d'augmenter le revenu réel doit être accompagné d'une amélioration de la productivité ou, comme le chef syndicaliste américain, M. Walter Reuther, l'a exprimé dans un style coloré: "Recevoir une augmentation de salaire supérieure à la production par heure-homme, cela ne vaut pas plus que d'être payé en monnaie de singe et cela contribue aussi à l'inflation".

On doit maintenant se poser trois questions fondamentales. Y a-t-il vraiment une possibilité de gain et d'amélioration dans le contexte canadien? Les travailleurs sont-ils vraiment intéressés à ces changements qualitatifs connus sous le nom de qualité de vie au travail? Si l'on introduit de tels changements, l'individu et l'entreprise s'épanouiront-ils plus?

Les gens désirent-ils vraiment voir s'améliorer la qualité de leur vie au travail?

On a beaucoup de raisons de le croire, mais, à mon avis, l'une des preuves les plus convaincantes nous est fournie par une enquête sur les Canadiens et le travail menée par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. Cette enquête démontre que la grande majorité des Canadiens veulent avant tout un travail qui les intéresse, peu importe le salaire.

Sur quels critères les Canadiens se fondent-ils pour qualifier un travail d'intéressant? Par ordre d'importance, ils tiennent compte des critères suivants: les renseignements et le matériel nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, la compétence et la disponibilité de leurs supérieurs et de leurs collègues, les occasions d'avancement, le défi au travail ainsi que l'épanouissement et, en dernier lieu, les considérations financières...

L'enquête a également déterminé dans quelle mesure les Canadiens retrouvent ces conditions dans leur présent travail et délimité l'écart entre l'importance accordée à un critère et la mesure dans laquelle leur travail y répond. Le principal écart, ou manque, se situe d'abord au niveau des occasions d'avancement, ensuite du défi au travail et de l'épanouissement, et finalement au niveau des renseignements et du matériel nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Pour ce qui est de la question financière, l'écart vient au quatrième rang...

Notons qu'il n'y a aucun écart au niveau des relations personnelles, du confort et des commodités au travail. Il est également intéressant de remarquer que les plus grands écarts touchent précisément la créativité, les progrès et la participation de l'être humain.

Lorsque les personnes ont une chance plus grande de manifester leur créativité, constate-t-on vraiment une plus grande satisfaction et une production accrue chez celui qui l'accomplit? L'expérience enregistrée dans un nombre croissant d'entreprises le confirme. Les données recueillies démontrent une amélioration de 10 p.c. à 40 p.c. du rendement, une diminution considérable des griefs, du taux d'absentéisme et des problèmes disciplinaires ainsi qu'un intérêt accru des employés pour leur propre développement. Il est donc vraiment possible d'améliorer l'efficacité du travail au Canada tout en tenant compte des objectifs respectifs des entreprises et des employés...

Si nous disposons d'un si grand potentiel, pourquoi ne progressons-nous pas plus rapidement?

L'un des principes de base de la gestion scientifique veut que l'on divise le travail en trois éléments principaux: la planification, l'exécution et la surveillance. Pour des raisons d'efficacité, la planification, l'exécution et la surveillance doivent être divisées et confiées à des personnes différentes. L'organisation de l'entreprise et les descriptions de tâche ont été modelées sur ces principes. Par conséquent, on obtient un cycle complet fondé sur le raisonnement suivant: lorsque le travail est organisé de telle sorte que les gens qui l'accomplissent n'ont pas à faire preuve d'initiative ni de jugement, ils deviennent indifférents. Cette indifférence, à son tour, confirme l'hypothèse selon laquelle ils n'ont ni initiative ni jugement et doivent être surveillés.

En vérité, pour être pleinement efficaces, les employés doivent pouvoir se sentir véritablement impliqués tant dans la planification et la surveillance que dans l'exécution du travail. Il existe maintenant des données sur la façon de parvenir à ce résultat. Mais avant tout, il faut restructurer la mentalité et les habitudes "organisationnelles" des six ou sept dernières décennies...

Voici, présentés brièvement ci-dessous les éléments du processus. Il y a d'abord le réservoir des connaissances. Les personnes intéressées doivent identifier les données relatives à leur objectif afin de pouvoir passer à l'étape de l'information et du développement, où l'on procède à une prise de conscience et à la compréhension des occasions et des choix. Pour un grand nombre d'entre nous cette étape consiste à se libérer des marques laissées par les hypothèses et les habitudes traditionnelles.

On est alors en mesure de passer à l'étape de l'application, qui consiste à développer des convictions et un engagement envers les objectifs et les possibilités, à déterminer les besoins particuliers d'une situation, à élaborer un plan d'action approprié, et à franchir les étapes de la mise en application, y compris la détermination d'objectifs, le perfectionnement des aptitudes, la communication, la vérification et la révision. Parallèlement à l'étape de la mise en application, il devrait exister un système de contrôle et d'évaluation pour que cette connaissance soit transmise aux membres de l'entreprise, afin que ceux-ci demeurent bien informés et continuent de se perfec-

tionner, et pour qu'elle soit ajoutée au réservoir des connaissances, ajoutée sous la forme et par les moyens appropriés, en vue d'un recyclage éventuel.

C'est dans un contexte semblable que nous avons le plus de chance de devenir des praticiens efficaces et non des victimes de "colporteurs" qui voudraient nous voir utiliser leur panoplie particulière, quelle que soit la priorité des besoins, l'état de préparation (attitude et aptitudes) ou les interventions nécessaires au fonctionnement du processus. La gestion a beaucoup à apprendre et à faire sur le plan de l'information et du développement pour parvenir à une application efficace. Plusieurs groupes de gestion se sont mis à la tâche et on constate déjà des progrès remarquables.

Pour satisfaire les besoins et les objectifs des membres ou des entreprises il faudra reconnaître l'interdépendance de ces deux entités et agir en conséquence. Il existe des moyens sûrs d'accomplir le changement nécessaire qui consiste à utiliser davantage la *créativité* des gens. En prenant la peine d'apprendre comment y parvenir et en mettant en application les connaissances acquises, on a toutes les chances d'augmenter et d'améliorer le rendement et la qualité de la vie au travail chez les Canadiens.

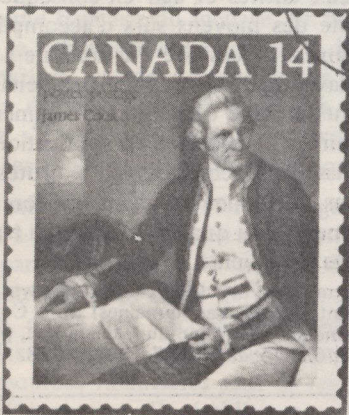
Extrait d'un article de M. D.R. Brown, vice-président (Ressources humaines) de la Compagnie générale électrique du Canada Ltée, publié dans *La Gazette du Travail*, février 1978.

Normick-Perron Inc., de La Sarre en Abitibi, a réalisé une année exceptionnelle en 1977: les ventes ont fait un bond prodigieux de \$42,2 millions en 1976 à \$76,6 millions cette année, et le bénéfice d'opération de \$1,9 million en 1976 passe à \$7,75 millions en 1977. Après amortissement et impôts sur le revenu, le bénéfice net de Normick s'établit ainsi à \$3,15 millions (ou 69¢ par action) comparativement à une perte de \$136 000 (4¢ par action) l'an dernier. Ces résultats exceptionnels ont incité Normick-Perron à distribuer un dividende de 25¢ aux actions ordinaires. Ce sont les ventes de bois d'oeuvre et de copeaux qui ont établi tous les records en 1977. Les expéditions de bois d'oeuvre ont doublé passant de 160 millions PMP de bois à 323 millions PMP en 1977. Les ventes de copeaux ont augmenté dans la même proportion, passant de 289 000 tonnes anhydres en 1976 à 503 000 tonnes l'an dernier. Par contre, les ventes de contre-plaqué ont légèrement fléchi.

Bicentenaire du débarquement de James Cook en Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique célèbre cette année le bicentenaire du débarquement de l'explorateur britannique James Cook. A cette occasion, de grands voiliers en provenance de tous les coins du monde referont le voyage historique de Cook vers la côte ouest du Canada.

Originaire du Yorkshire, en Angleterre, James Cook commence sa carrière de marin en 1746. En peu de temps, il obtient le grade de capitaine au sein de la Marine royale et devient peu après l'un des plus célèbres explorateurs et navigateurs de son époque. Il entreprend son troisième voyage avec mission de trouver un passage maritime entre le Pacifique et l'Atlantique. Il quitte l'Angleterre en juin 1776 avec deux navires de Sa Majesté, le *Resolution* et le *Discovery*.



En mars 1778, il atteint la côte ouest de l'île de Vancouver et mouille dans la Baie Nootka afin de remettre ses navires en état. Son journal de bord fait mention d'un séjour de plus d'un mois. Le commerce qu'il y fait avec les autochtones servira plus tard de fondement aux revendications britanniques qui mèneront à la création de la Colombie-Britannique.

Un an plus tard, le capitaine meurt à Hawaï, assassiné par des indigènes, laissant aux explorateurs qui le suivront ses cartes de la côte ouest du Canada.

On célébrera cette année les exploits de James Cook alors que Kelvin Andrew, acteur de Vancouver qui ressemble étrangement au grand navigateur, fera une tournée en Colombie-Britannique.

En février, le "capitaine Cook" a quitté la province à bord du train à vapeur *Royal Hudson* pour se rendre dans l'est du Canada et des États-Unis. Durant l'été, il sera la vedette du *Heritage Performing Arts Festival* de Vancouver et des célébra-



tions *Folkfest '78*. C'est alors qu'on verra apparaître à nouveau les grands voiliers au large de la côte ouest, vibrant témoignage du souvenir qu'ont laissé les exploits du regretté capitaine Cook.

Cet article d'Alyn Edwards a été tiré de la revue *Canadian Scene* du 17 février 1978.

Les postes émettent aujourd'hui deux nouveaux timbres pour commémorer les exploits du capitaine James Cook.

Les timbres représentent un portrait de l'explorateur, exécuté par Nathaniel Dance juste avant le départ de Cook pour le Pacifique en 1776, ainsi qu'une aquarelle intitulée *Nootka Sound* peinte par John Webber, l'un des artistes officiels du troisième voyage de Cook. William Rueter, de Toronto, a préparé le dessin et la typographie des timbres. Le portrait de Cook par Dance a été reproduit avec l'autorisation de la *Greenwich Hospital Collection* du *National Maritime Museum* de Londres et l'aquarelle de Webber, avec l'autorisation du *British Museum*.

L'individu, la langue et la société

Tel est le titre d'un livre que publiait récemment le Conseil des Arts. L'ouvrage traite de l'acquisition et de l'utilisation des langues ainsi que des conséquences du bilinguisme, au niveau des individus et des gouvernements. Vingt-neuf chercheurs canadiens — psychologues, linguistes, sociologues, anthropologues et politologues — y livrent le fruit de leurs réflexions et discussions.

Préparé sous la direction conjointe de

M. Wesley H. Coons, du département de psychologie de l'Université York (Toronto), M. Donald M. Taylor, du département de psychologie de l'Université McGill (Montréal), et, M. Marc-Adélaïd Tremblay, directeur de l'école des études supérieures de l'Université Laval (Québec), cet ouvrage de 436 pages est le fruit des travaux du Groupe consultatif du Conseil des Arts sur l'individu, la langue et la société. Il réunit des essais et des commentaires présentés au cours d'une conférence nationale, tenue en 1975 sous les auspices du Groupe consultatif, et qui avait réuni des chercheurs et administrateurs universitaires et gouvernementaux.

Huit thèmes, tous abordés dans une perspective canadienne, servent de fil conducteur à l'ouvrage: les contacts linguistiques au Canada; les fonctions des langues au Canada; les facteurs sociaux liés à l'acquisition des langues et à la "bilinguisme"; les répercussions sociales du bilinguisme au Canada et ses effets sur le comportement; les facteurs sociaux et structurels de maintien et de rétablissement des langues; les différentes sortes de bilinguisme institutionnel et individuel; la langue, la culture et le développement cognitif; la planification linguistique au Canada: politiques et applications.

A l'exception des références spécifiques au bilinguisme, les auteurs englobent dans leur analyse toutes les langues parlées au Canada, c'est-à-dire non seulement le français et l'anglais, langues "à statut", mais les langues autochtones et celles des immigrés.

Professeurs associés en France

Sept postes de professeurs associés dans des universités françaises sont ouverts à des universitaires québécois. Le gouvernement du Québec pourvoit pour septembre 1979, des postes de professeurs associés à l'École des hautes études en sciences sociales (Paris, un poste d'un an et un poste fractionné) et dans les universités suivantes: Aix-en-Provence (sociologie), Bordeaux (science politique), Caen (littérature), Poitiers (histoire) et Strasbourg (littérature).

Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat dans la discipline concernée, avoir produit un nombre important de publications et posséder une expérience d'au moins trois ans dans l'enseignement et la recherche en milieu universitaire québécois.

La chronique des arts

José Delaquerrière n'est plus

Le 10 avril mourait à l'hôpital de Ste-Anne-de-Bellevue (Québec) le ténor, comédien et professeur bien connu, José Delaquerrière.

Né à Paris en 1887, il reçoit sa formation musicale au Conservatoire de Paris et à la Schola Cantorum où il étudie le chant avec Edmond Duvernoy, ainsi que la comédie, l'harmonie et la composition.

En 1923, il vient à Montréal pour la première fois. Il tient la tête d'affiche au théâtre Saint-Denis où l'on présente une série d'opérettes françaises. Il triomphe dans *La Mascotte*, *La Fille de Madame*

Angot, *Les Cloches de Corneville* et *Le Grand Mogol*.

Par la suite, il s'établit à Montréal (il enregistre de nombreux disques et chante au poste de radio CKAC) tout en poursuivant sa carrière à New York. Durant cette période, il participe, avec l'Orchestre de Philadelphie dirigé par Stokowski, à la création nord-américaine de *Renard* de Stravinski.

En 1938, il s'établit définitivement à Montréal où il fonde un conservatoire populaire: il donne alors gratuitement des cours de chant et d'interprétation. Il crée le Choeur de France, chœur mixte dont il assure la direction pendant 28 ans. En tant que compositeur, il écrit des centai-

nes de chansons dont plusieurs sont publiées en France et au Canada.

José Delaquerrière est aussi la vedette de nombreuses émissions de radio et de télévision. Il connaît un grand succès, entre autres, dans son rôle de M. Sicotte, l'un des personnages du feuilleton télévisé *La Pension Velder*.

Dans les années 50 il enseigne au Conservatoire de Montréal.

Nommé compagnon de l'Ordre du Canada en 1973, il était aussi officier de l'Instruction publique de France. Sa méthode d'art vocal, *Savoir chanter*, a été publiée en 1976. La même année, il a légué à la Bibliothèque nationale du Québec tous les documents relatifs à sa carrière.

Diane Tell, une chanteuse d'avenir

Il est très rare que des chanteurs débutants puissent vivre en donnant seulement des spectacles. Tel n'est pas le cas de Diane Tell, jeune chanteuse de 20 ans qui depuis deux ans réussit à vivre de son métier. Invitée plusieurs fois à la télévision, elle donne aussi des spectacles dans de petits cafés et des boîtes à chansons "où les gens viennent pour écouter de la musique et non pas seulement pour boire". Diane peut ainsi se consacrer entièrement à sa carrière. "La seule façon d'arriver à quelque chose est de se perfectionner", dit-elle. Pour cela, elle s'impose de longues journées de travail de 12 à 14 heures.

Diane Tell qui aime la musique depuis toujours a étudié la guitare classique pendant dix ans puis s'est tournée vers la guitare électrique. Fortement influencée par les grands noms du jazz, elle a décidé de se lancer dans cette voie. Elle a aussi déjà écrit une soixantaine de chansons.

Le travail joint au talent lui ont permis récemment d'être classée parmi les 15 finalistes du concours Les Découvertes DuMaurier. Certes, Diane Tell aimerait faire partie des cinq gagnants qui seront choisis parmi les finalistes mais, plus important encore pour elle est de travailler sa musique et d'écrire des chansons.

Un autre de ses rêves: écrire un livre sur tous les obstacles auxquels se heurtent les jeunes musiciens dans le milieu du monde musical. Soyons sûrs qu'elle réalisera son rêve car, malgré son jeune âge, Diane est une femme de tête qui mène déjà sa carrière comme certains professionnels chevronnés.

La musique celte connaît un grand succès au Québec



Un groupe de six musiciens, deux Américains, deux Irlandais et deux Québécois (l'un francophone, l'autre anglophone), essaie avec succès de faire connaître la musique celte au Québec. Le groupe a choisi le nom de *Barde* qui veut dire ménestrel en celte, parce que le nom est connu aussi bien en anglais qu'en français.

Le groupe *Barde* joue dans les cafés de Québec et donne des concerts dans les collèges où les étudiants viennent nombreux écouter des ballades, des *reels* et des giges qui ont leurs racines non seulement en Bretagne mais aussi en Irlande et en Écosse.

Le groupe a sorti un premier microsillon qui se vend bien.

Les six musiciens sont: Toby Cinnsealac, qui joue les sifflets, Chris Macraghallaigh, pianiste, Ed Moore, à la percus-

sion, Pierre Guérin, au concertina, Elliot Selick, violoniste, Richard Champan, à la mandoline. De plus, les musiciens du groupe peuvent jouer à eux six 24 instruments différents, entre autres le bodhran, ancien instrument irlandais fait en peau de chèvre et qui ressemble à un gros tambourin.

Selon eux, la musique folklorique québécoise provient du contact des Québécois avec les Écossais et les Irlandais, tandis que l'influence bretonne se retrouve surtout dans les paroles des chansons.

Le groupe espère aller bientôt en Irlande pour y trouver de la musique traditionnelle. Cependant, Pierre Guérin précise: "Nous essayons de faire connaître la musique traditionnelle tout en conservant un esprit original".

Nouvelles brèves

Le solliciteur général a annoncé le 11 avril, au nom du secrétaire d'État, l'octroi d'une subvention d'immobilisation de \$60 000 au Centre de la Fraternité des Indiens de North Bay. Le centre s'en servira pour acheter un immeuble, celui dans lequel il est actuellement logé étant devenu trop petit compte tenu des nombreux programmes que le centre offre actuellement.

Le Salon international du livre de Québec s'est tenu du 11 au 16 avril sur le thème *Lire, c'est vivre*.

Sam Pollock, vice-président et directeur général de l'équipe de hockey, les Canadiens, de Montréal, J.P. Bickell, président fondateur du Maple Leafs Gardens, et W. Thayer, Tutt, président de l'Association de hockey amateur des États-Unis, ont été admis au Temple de la renommée du hockey à titre de "bâtisseurs".

Une jeune Canadienne, Mlle Catherine Regehr, âgée de 23 ans, est l'une des quatre gagnantes du Grand Prix Saga du vison offert par les éleveurs scandinaves et décerné récemment à Paris. Mlle Regehr a reçu le Prix du comité d'expansion de la fourrure pour l'originalité de ses créations. Le jury du prix Saga est formé de grands fourreurs parisiens et de journalistes de mode.

Le colonel Ronald B. Button, de Toronto, sera promu brigadier-général le 1er juillet et nommé officier supérieur de liaison aérienne et attaché de l'air des Forces canadiennes à Washington.

La piste de l'aéroport de Québec sera prolongée de 2,7 km au cours de l'été 1979 afin de permettre l'atterrissage de tous les types d'avion. Actuellement, les Boeing 707 et les DC-8 ne peuvent s'y poser. En annonçant la nouvelle aux Communes, M. Charles Lapointe, secrétaire parlementaire du ministre des Trans-

ports, a souligné que cette décision aura un effet bénéfique sur l'industrie hôtelière de la ville de Québec.

Le Cercle des voyageurs de commerce a confié aux Archives nationales du Québec tous ses documents d'ordre administratif. Le Cercle a été fondé en 1902. De son côté, le centre régional de Montréal des Archives du Québec a reçu récemment le fonds d'archives Marguerite Munch-Bouchard. Ce fonds est composé de précieux atlas qui permettent de reconstituer l'emplacement des édifices et maisons de Montréal entre 1879 et 1907.

Le ministre de l'Agriculture et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé ont annoncé au début d'avril qu'un paiement partiel de \$60 millions serait versé en vertu de la Loi de stabilisation sur le grain de l'Ouest.

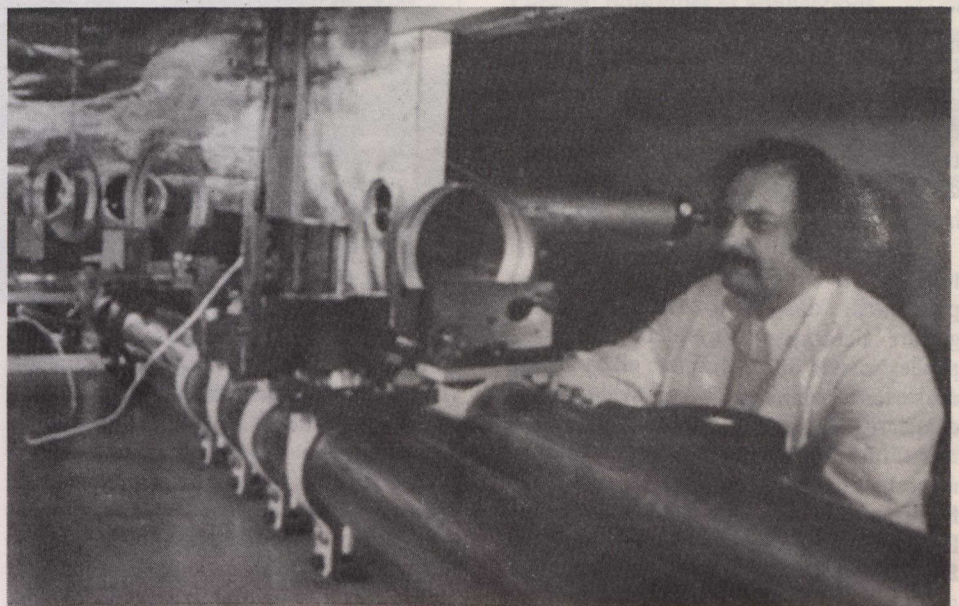
Au cours des dix dernières années, un professeur de Montréal, M. Barry Simon, a permis à quelque 1 000 personnes, réparties à travers le monde, de correspondre. "J'ai moi-même été un correspondant pendant plusieurs années" a dit

M. Simon alors qu'il se trouvait récemment à Ottawa où il a rencontré la responsable du service de correspondance scolaire offert par l'Association canadienne pour les Nations Unies.

Le consul général de la République fédérale d'Allemagne a remis, le 16 mars, au directeur du Centre d'études et de documentation européennes de Montréal, un don de la Société allemande pour la politique étrangère; il s'agit d'une série complète de la revue bimensuelle *Europa Archiv* qui paraît depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Les taux d'intérêt exigés par la Société du crédit agricole viennent d'être modifiés. Le taux sera maintenant de 9,25 p.c. sur les prêts consentis en vertu de la Loi sur le crédit agricole et de 9 p.c. sur les prêts consentis en vertu de la Loi sur le crédit aux syndicats agricoles. "Ces taux d'intérêt sont révisés tous les six mois et ils sont basés sur le rendement des obligations et des placements du gouvernement", a déclaré le ministre de l'Agriculture.

Le Conseil national de recherches maîtrise le mètre pour vous



Les signaux routiers et les limites de vitesse étant maintenant à l'heure du kilomètre, de plus en plus de mesures se liront bientôt en unités métriques au Canada. A l'origine, le mètre international correspondait à la longueur d'une barre de platine iridié conservée en France. Aujourd'hui, la mesure de l'étalon est plus complexe et, partant, le résultat plus précis. Le mètre est maintenant calculé à partir de la longueur d'onde dans le vide de la radiation produite par des atomes de krypton-86 excités. Au Canada, l'étalon de longueur est établi grâce à l'instrument illustré ci-dessus et conservé dans le bâtiment des sciences physiques du CNR à Ottawa. En vertu de la Loi sur les poids et mesures du Canada, le Conseil a la garde de plusieurs étalons de mesure, dont ceux de masse, de longueur, de temps et de température.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiero de Canadá.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.